



Juin 2021

Accompagner les candidat·e·s étranger·e·s hors UE dans l'enseignement supérieur français

Après Bac Infos
Équipes Éducatives

Préambule

Cette publication concerne l'accueil des **étudiants étrangers non européens**, appelés également internationaux, non titulaires d'un bac français ou européen, en vue d'une **première inscription dans l'enseignement supérieur français**, que ce soit en première année post bac ou dans les autres niveaux (L2, L3, M1, M2 etc.).

Ces candidats auront toujours **deux démarches à faire en parallèle** :

- **L'inscription** dans une formation en France
- **Les démarches administratives** pour l'obtention d'un **visa d'études**

Les candidats titulaires d'un bac français ou européen procèdent aux mêmes démarches que les candidats français.

SITUATIONS PARTICULIERES

Les **français titulaires d'un bac étranger hors UE** ou les **étrangers déjà inscrits en France** suivent les mêmes procédures que les titulaires d'un bac français.

Mais **attention**, sur Parcoursup, toutes les formations deviennent **sélectives** pour eux, y compris les licences.

Les **candidats étrangers hors UE** souhaitant faire une **formation en alternance** doivent **obligatoirement suivre une première année d'études en France en formation initiale** avant de pouvoir conclure un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage* et être titulaire d'une carte de séjour « étudiant » avec autorisation provisoire de travail (APT) délivrée par la DREETS du lieu de résidence en France.

* décret d'application n°2016-1456 de la loi relative au droit des étrangers en France

Sommaire des fiches pratiques

1. Campus France pour les pays à procédure « Études en France »
2. La demande d'admission préalable – DAP – pour les licences 1
3. Les tests de langue pour faire valoir le niveau de français
4. La procédure ENIC-NARIC pour faire valoir les diplômes étrangers
5. Les dispositifs d'accueil des étudiants étrangers dans les universités de l'académie
6. Accueil des étudiants en exil : exemple du programme PILOT de l'université de Lille

❖ Procédure « Études en France » avec les agences Campus France

46 pays partenaires relèvent de cette procédure :

Algérie, Arabie Saoudite, Argentine, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo-Brazzaville, Corée du Sud, Côte d'Ivoire, Djibouti, Egypte, Etats-Unis, Gabon, Guinée, Haïti, Inde, Indonésie, Iran, Japon, Koweït, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Ile Maurice, Mauritanie, Mexique, Niger, Nigéria, Pérou, République démocratique du Congo, Russie, Sénégal, Singapour, Taïwan, Tchad, Tunisie, Turquie, Vietnam.

Le portail « **Études en France** » est une plateforme unique permettant d'effectuer à la fois :

- la **demande d'admission préalable (DAP)** pour candidater dans les universités françaises
- la **demande de visa** auprès de l'ambassade de France du pays

Dans chacun de ces pays à procédure « Études en France », des agences **Campus France** font la promotion de l'enseignement supérieur français et accompagnent les candidats dans toutes les démarches liées à leur projet d'études en France : **aide à l'orientation, démarches administratives, demande de visa, recherche de logement**, etc.

Campus France est un organisme public placé sous la tutelle conjointe du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

Ce service d'accompagnement est **payant** (en moyenne 124€) et **obligatoire** pour candidater dans une université française. **L'examen de la demande** comprend un examen du dossier (diplômes, niveau de langue) et un entretien de motivation pour vérifier la cohérence du projet.

A l'issue de cette procédure, la commission émet un **avis (favorable ou défavorable)** qui sera pris en compte par les universités pour l'admission du candidat. L'avis émis par l'ambassade du pays tient compte à la fois de la qualité de la candidature mais aussi des priorités de formation pour le pays.

En complément de la procédure « Études en France », certains domaines de formation demandent une procédure supplémentaire :

- arts, design, archéologie, patrimoine, culture, et numérique : www.campusart.org
- architecture : admission.archir.fr3

❖ Bienvenue en France

La France est le 4^{ème} pays d'accueil des étudiants internationaux au monde. Cependant, on remarque un ralentissement des candidatures étrangères. Par conséquent, une politique d'attractivité « **Bienvenue en France** » a été mise en place depuis la rentrée 2019.

De nombreuses mesures ont été instaurées :

- ♦ Création de **guichets uniques** pour les demandes de visas dématérialisées et simplification des demandes sociales auprès des CROUS et de la CAF
- ♦ Création des **modules intensifs de français langue étrangère (FLE)** sur place ou à distance

Les frais différenciés qui s'appliquent désormais pour la première inscription dans l'enseignement supérieur sont de **2770€ en licence et 3770€ en master**. Cependant, un étudiant international sur quatre bénéficie de bourses d'études ou d'exonération de ces frais d'inscription.

Le **label « Bienvenue en France »** est délivré aux établissements qui mettent en œuvre des conditions d'accueil satisfaisantes selon les critères établis par Campus France. La mise en place d'un guichet d'accueil, un site internet disponible en anglais, ou encore la dématérialisation des procédures sont des mesures prises en compte pour l'obtention de ce label.

❖ Pays hors procédure « Études en France »

Les candidats résidant dans des pays hors procédure « Études en France » doivent se rapprocher du **service de coopération et d'action culturelle (SCAC)** de l'ambassade de France de leur pays pour candidater dans une formation de l'enseignement supérieur en France.

Pour qui

- ✓ Candidats étrangers non titulaires d'un baccalauréat français ou européen pouvant justifier de l'accès à l'enseignement supérieur dans leur pays d'origine pour la formation souhaitée

Où et comment

- ✓ Candidats **résidant en France** : « **dossier vert**¹ » à télécharger sur le site du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI)
- ✓ Candidats **résidant à l'étranger** : « **dossier blanc**² » à retirer auprès du service culturel de l'Ambassade de France du pays de résidence ou à télécharger sur le site du MESRI. Pour les pays à procédure « Études en France », dossier à télécharger sur le site Campus France de leur pays de résidence.
- ✓ **Passation obligatoire du « Test de connaissance du français »** : le TCF DAP
Les ressortissants d'un pays dont le français est la langue officielle et les titulaires du DELF B2 ou du DALF en sont dispensés.

Il n'est possible de constituer **qu'un seul dossier** mais l'étudiant peut formuler **3 vœux de formations dans un même domaine**, que ce soit dans la même université ou dans des universités différentes.

Quand

- ✓ Candidatures du 1^{er} octobre 2021 au 15 décembre 2021
- ✓ Réponses des universités à partir du 31 mars 2022
- ✓ Choix définitif du candidat jusqu'au 15 mai 2022

Le coût

La DAP est **gratuite** mais le Test de Connaissance du Français (TCF) à passer dans le cadre de la DAP est payant (73€)

Et après

Lorsque la demande d'admission préalable est acceptée, l'étudiant obtient un **visa long séjour valant titre de séjour** (VLS-TS), et peut procéder à son **inscription administrative** dans l'établissement d'accueil.

¹ www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24146/-dossier-vert-demande-d-admission-prealable-en-premiere-annee-de-licence.html

² www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid24144/-dossier-blanc-demande-d-admission-prealable-inscription-en-premiere-annee-de-licence.html

La liste suivante est indicative et non exhaustive. Les tests de langue donnent un niveau selon le cadre européen commun de référence pour les langues, allant de **A1** (utilisateur élémentaire) à **C2** (utilisateur expérimenté).

❖ Le Test de connaissance du français (TCF)

- ♦ **Test officiel** du ministère de l'Éducation nationale. Conçu par France éducation international, certaines épreuves peuvent être passées en ligne et à distance dans certains pays
- ♦ Possibilité de se présenter **plusieurs fois** au TCF en cas de résultats insuffisants
- ♦ Les scores du TCF vont de A1 à C2 et sont valables **2 ans**
- ♦ Il existe **6 déclinaisons** du TCF (DAP, tout public, accès à la nationalité française, carte de résident en France, au Québec, et au Canada)

Comment : Contacter les services de coopération et d'action culturelle (SCAC) de son pays pour connaître les dates et les modalités d'inscription. Il est possible de passer le TCF en France dans son établissement.

Où : Pour le TCF-DAP, on trouve les coordonnées de tous les centres de passation dans le monde sur le site de France éducation international rubrique TCF.

Quand : Sessions d'octobre à février

Combien : le coût varie selon les centres de passation et la déclinaison du TCF. En général, il se situe **autour de 70€**.

❖ Le Diplôme d'études en langue française (DELFF) et le Diplôme approfondi de langue française (DALF)

- ♦ **Diplômes officiels** délivrés par le ministère de l'Éducation nationale
- ♦ **Regroupent 6 diplômes indépendants** correspondant aux 6 niveaux du cadre européen de référence pour les langues.
- ♦ À la différence des tests de langues, **le DELF (de A1 à B2) et le DALF (C1-C2) sont acquis pour la vie.**

Comment : les inscriptions se font directement auprès des centres d'examen.

Où : La liste des centres de passation en France et à l'étranger est disponible sur le site France éducation international rubrique « DELF DALF ».

Quand : des sessions de passation sont organisées tous les mois.

Combien : Les tarifs peuvent varier, mais se situent généralement **autour de 100€**

L'élément le plus déterminant pour la candidature est le niveau obtenu au test plus que le type de test passé. Le niveau généralement attendu est entre B1 et C1.

ENIC-NARIC

Cette procédure permet de donner une indication de niveau qui facilite la lisibilité de la candidature. Elle est **facultative** et **n'a pas de valeur juridique opposable** entre les titres et diplômes obtenus à l'étranger et les diplômes français délivrés par les ministères de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation. Seule une **attestation de comparabilité** du diplôme par rapport au système français peut être obtenue.

Le **réseau européen ENIC-NARIC** (European network of information centres - National academic recognition information centres) permet de comparer des diplômes et cursus internationaux afin de promouvoir la mobilité internationale.

FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL

En France, ce réseau est rattaché à **France Education International** (anciennement CIEP). Cet opérateur du ministère de l'Éducation nationale est en charge de la délivrance des **attestations de comparabilité** et des **attestations de reconnaissance** d'études et de formation, **via le centre ENIC-NARIC France**. Les attestations sont des documents officiels, délivrées sous la seule responsabilité du centre ENIC-NARIC France.

Démarches à réaliser :

- ◆ Demande à faire en ligne sur une plateforme unique : phoenix.ciep.fr
- ◆ Coût : **70 € pour 1 ou 2 diplômes** (gratuit pour les réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et demandeurs d'asile dont les demandes sont traitées en priorité)
- ◆ Délai moyen de traitement : 2 à 3 mois avec un délai maximum de 4 mois

Documents délivrés à l'issue de la procédure :

- Soit une **attestation de comparabilité** qui établit une correspondance entre le diplôme étranger et le diplôme français
- Soit une **attestation de reconnaissance d'études/de formation** indiquant qu'une attestation n'a pu être délivrée, car le diplôme ou l'établissement ne sont pas reconnus par les autorités compétentes du système éducatif d'origine. Celle-ci évalue les années universitaires acquises par le demandeur, ce qui peut être utile pour une dispense d'études. Dans ce cas, **seulement 20€** sont retenus sur les 70€.

NB : Pour les candidats en terminale dans leur pays de résidence, joindre les relevés de notes détaillés avec une note expliquant que le diplôme est en cours d'obtention.

❖ Université d'Artois :

L'université d'Artois propose le **DU Français langue étrangère pour préparation aux études supérieures (FLEPES)** dont l'objectif est d'aider les étudiants étrangers à intégrer le système universitaire et à s'adapter aux différents cours et méthodes de travail pour réussir des études en France. A l'issue de ce DU, ils obtiennent une certification B2 pour suivre l'ensemble des composantes ou C1 pour les études littéraires et d'histoire-géographie.

Pour y accéder, il faut être inscrit en licence ou master dans son pays d'origine, se préinscrire dans une filière à l'université d'Artois (en passant par Campus France pour les étudiants hors UE), et attester du niveau nécessaire en langue (TCF ou DELF).

La formation coûte de 2700€ à 3200€.

Lien utile : vieetudiante@univ-artois.fr

❖ Université de Lille

Il existe un **guichet unique d'accueil** spécifique des étudiants étrangers se situant à La Maison Internationale à Villeneuve d'Ascq, sur le Campus Cité Scientifique, bâtiment A4.

Le **Département de l'Enseignement du Français à l'International (DEFI)** accueille un public non francophone, d'un niveau débutant à un niveau avancé, pour apprendre le français et la méthodologie universitaire.

Par ailleurs, l'université de Lille propose une série de dispositifs d'accueil pour les **étudiants en exil** :

Pour apprendre le français :

- Le **DU Français langue étrangère** : 15h de français par semaine
- Le **DU Passerelle** : Cours de FLE, UE anglais, UE intégration et orientation

Pour reprendre des études :

- Le **Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)** : pour une remise à niveau dans certaines matières, exonéré de frais d'inscription, pour des personnes détentrices ou non d'un baccalauréat
- **Accès dérogatoire** : pour les étudiants ne pouvant pas passer par Parcoursup ou e-candidat, candidature à télécharger sur www.univ-lille.fr/etudes/etudiants-en-exil/
- **Aménagement d'études** : pour les étudiants inscrits dans une formation diplômante, possibilité de bénéficier d'un contrat d'aménagement d'études, en accord avec les responsables de formation

Liens utiles : www.univ-lille.fr/etudes/etudiants-en-exil/

international.univ-lille.fr/etudiants-etranagers/individuel/

❖ Université du littoral Côte d'Opale – ULCO

L'ULCO dispose également d'un guichet d'accueil spécifique et propose le **DU Français langue étrangère passerelle (DUFLE Passerelle)**.

Ce diplôme permet aux étudiants en exil d'acquérir des compétences en français afin de valider un niveau conforme au référentiel des niveaux européens en langues (de A1 à C1).

En plus des modules de compréhension et de production écrite et orale, les étudiants bénéficient d'un module spécifique au projet professionnel et personnel, d'un soutien personnalisé (aide administrative etc.), et des activités culturelles leur sont proposées.

L'admission se fait à la suite d'un entretien avec le responsable des études.

Suite à l'obtention de ce diplôme, l'étudiant souhaitant poursuivre ses études à l'ULCO effectue une demande de validation d'études spécifique « Validation d'études étudiants DU FLE ou demandeurs d'asile ».

Contact utile : scolarite@univ-littoral.fr

❖ Université Polytechnique Haut-de-France – UPHF

Pour le public non francophone, l'UPHF propose le **DU Français langue étrangère (DUFLE)**, formation linguistique de 450 h.

Contact : Hélène VANHOVE, Secrétariat du DUFLE
helene.vanhove@uphf.fr / 03 27 51 16 09

Liens utiles : www.uphf.fr/etudiants-internationaux
www.uphf.fr/etudiants-venant-d-un-etablissement-partenaire

[Lien DUFLE \(Descriptif, programme etc.\)](#)

Le réseau Migrants dans l'Enseignement Supérieur (MEnS)

Il s'agit d'un réseau d'établissements ou d'organisations avec des **valeurs humanistes**, d'aide aux étudiants en exil (réfugiés, protection subsidiaire, demandeurs d'asile).

Les membres du réseau signent **une charte** et s'engagent à développer une politique volontariste en matière d'accueil des étudiants en exil.

Les objectifs sont :

- ◆ Accompagnement à l'orientation
- ◆ Aide à l'inscription
- ◆ Aide à la reprise d'études
- ◆ Apprentissage du français
- ◆ Faciliter l'accompagnement social et administratif

***Exemple du programme PILOT de l'université de Lille,
S'inscrivant dans le réseau MEnS :***

Programme d'Intégration Linguistique et d'Orientation pour une année Transitoire à destination des étudiants en exil, en partenariat entre l'université de Lille, la préfecture du Nord, et le CROUS.

Le programme PILOT, c'est :

- Un accompagnement social (tuteurs, sorties culturelles, ateliers de conversation, possibilité d'être accueilli en famille le week-end etc.)
- Des cours de français langues étrangères pendant une année transitoire
- Un parcours d'orientation, en lien avec le SUAIO (réunions collectives d'informations sur le système universitaire, sur l'offre de formations, ateliers semi-collectifs par champs d'intérêts, entretiens individuels)

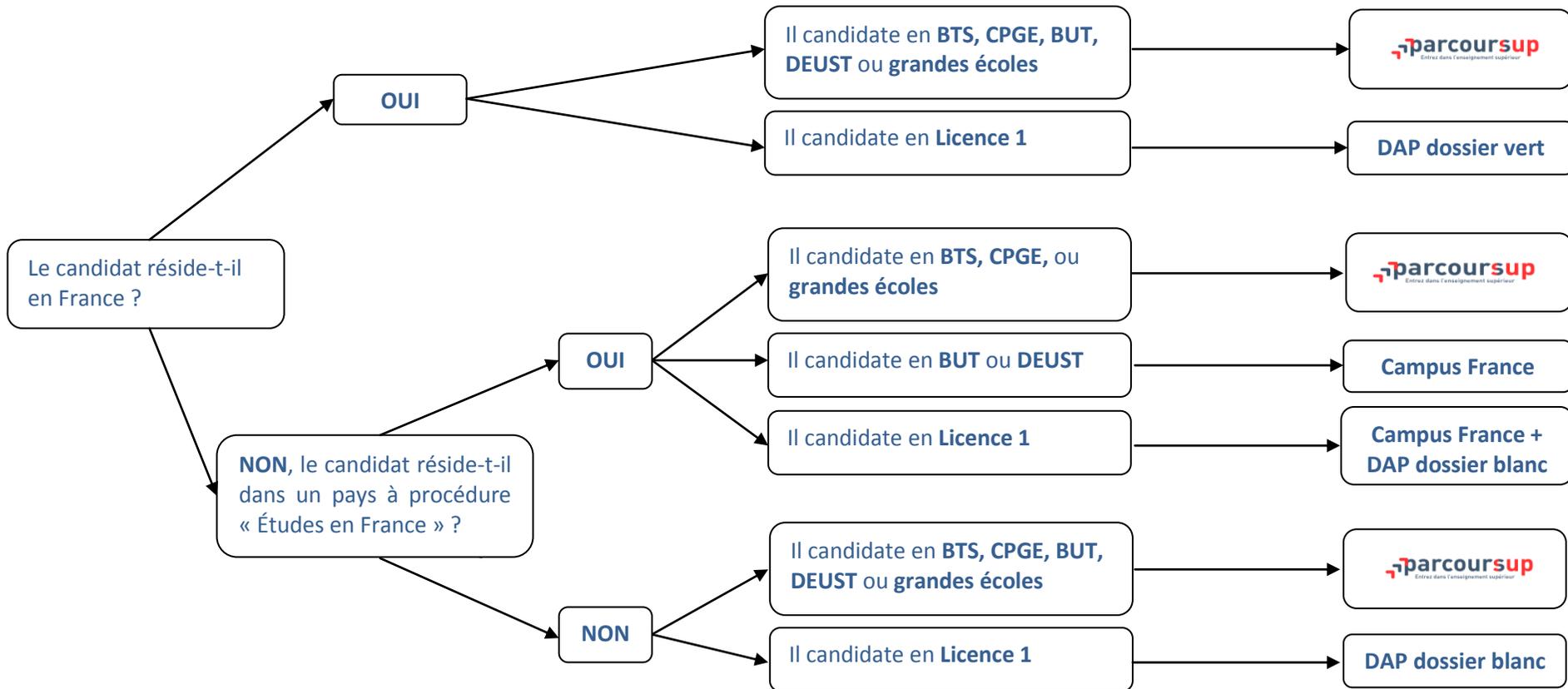
Inscription des étudiants en exil :

Pour ceux ne pouvant pas passer par Parcoursup ou e-candidat, un dossier de demande d'accès dérogatoire³ a été mis en place. Ce dossier ne vaut pas inscription à l'université. Il doit être validé par le responsable de formation ou la commission de validation, et donne ensuite l'autorisation de s'inscrire. Les démarches d'inscription administrative sont identiques pour chaque étudiant.

³ https://www.univ-lille.fr/fileadmin/user_upload/illustrations/contenus/universite/Universit%C3%A9_responsable/20212022Derog_2_.pdf

MODALITÉS DE CANDIDATURE POUR INTÉGRER UNE PREMIÈRE ANNÉE¹ D'ÉTUDES EN FRANCE

Pour les candidats étrangers hors UE avec un baccalauréat étranger hors UE²



¹ POUR LES AUTRES NIVEAUX :

- Pays à procédure « Études en France : Campus France
- Autres pays : candidater directement auprès de l'établissement (e-candidat)

² POUR LES AUTRES SITUATIONS :

- candidat de nationalité européenne : **PARCOURSUP**
- candidat français ayant un bac étranger : **PARCOURSUP**
- candidat de nationalité hors UE ayant un bac français : **PARCOURSUP**
- candidat déjà inscrit en France : **PARCOURSUP**